CHU de Poitiers

DIRECTION GENERALE
Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

TARIFS 2015

ACTIVITES DE FORMATIONS PARAMEDICALES ET DE SANTE

Vu le Code de la Santé publique et notamment son article R 6145-48 ;

Le Directeur Général fixe ainsi qu'il suit les tarifs de prestations autres que ceux mentionnés à l'article L 174-3 du Code de la Sécurité Sociale :

POITIERS, le 3 Octobre 2014

Jean-Pierre DEWITTE

Directeur Général

I - ACTIVITES DE FORMATIONS - ECOLES	Tarifs 2015
1 - Cycle préparatoire aux concours médicaux et para-médicaux (Toute scolarité commencée est due en totalité). En cas de désistement après l'inscription, le C.H.U. se réserve le droit de conserver le 1er versement	
* Frais d'inscription et de constitution de dossiers	149,00
* Frais de scolarité :	
Module scientifique	3 224,00
Module culture générale	2 438,00
Option par Matière Scientifique	298,00
Module 3 - Aide-soignant	1 496,00
Remise à niveau optionnelle français	125,00
Remise à niveau optionnelle mathématiques	125,00
Préparation à l'épreuve orale d'admission	125,00
* Frais de documentation	75,00
2 - Droits d'inscription aux concours d'entrée dans les écoles	
* Tarif applicable à toutes les écoles	101,00
* Droit supplémentaire d'inscription à l'épreuve d'admission (entretien)	45,00
3 - Frais de scolarité à l'école d'aides-soignants (Toute scolarité commencée est due en totalité)	
Formation en continu :	
* Module de base (élèves pris en charge et non pris en charge)	4 300,00
Formation en discontinu :	
* Module 1 (8 semaines)	900,00
* Module 2 (6 semaines)	676,00
* Module 3 (13 semaines)	1 465,00
* Module 4 (3 semaines)	340,00
* Module 5 (6 semaines)	676,00
* Module 6 (3 semaines)	340,00
* Module 7 (1 semaine)	115,00
* Module 8 (1 semaine)	115,00
4 - Frais de scolarité à l'Institut de Formation en Soins Infimiers pour les élèves pris en charge (Toute scolarité commencée est due en totalité)	6 300,00
5 - Formation du personnel infirmier après un arrêt de travail prolongé	1 000,00
6 - Frais de scolarité à l'Ecole d'Infirmières Anesthésistes Diplômées d'Etat (pour les deux années de scolarité) (Toute scolarité commencée est due en totalité)	
* pour les élèves pris en charge	6 680,00
* pour les élèves non pris en charge	5 020,00
7 - Frais de scolarité à L'Institut de formation des Cadres de santé (Toute scolarité commencée est due en totalité)	
* pour les élèves pris en charge	13 068,00
* pour les élèves non pris en charge	8 200,00
Formation cadre de santé (formation par module)	1 750,00
8 - Frais de scolarité à l'Ecole de Manipulateurs d'Electroradiologie (Toute scolarité commencée est due en totalité)	
* pour les élèves pris en charge	7 650,00
9 - Frais de scolarité à l'Ecole de Sages Femmes (Toute scolarité commencée est due en totalité)	
* pour les élèves pris en charge	6 250,00
10 - Frais de scolarité à l'Institut de Formation Ambulancier (Toute scolarité commencée est due en totalité)	
* pour les élèves pris en charge	3 800,00
Frais de dossier	101,00
Module 1 : 105 heures + 70 heures de stage = 175 heures	1 055,00
Module 2 : 70 heures + 35 heures de stage = 105 heures	633,00
Module 3 : 35 heures	212,00
Module 4 : 70 heures + 35 heures de stage = 105 heures	633,00
Module 5 : 70 heures	422,00
Module 6 : 35 heures + 35 heures de stage = 70 heures	422,00
Module 7 : 35 heures	212,00
Module 8 : 35 heures	212,00
Formation auxiliaire ambulancier :	
- Frais de dossier	98,00
- Formation 70 heures	780,00
11 - Prestations documentation à l'attention des élèves de l'Ecole de Sages-Femmes	73,00
12 - Frais de scolarité à l'Institut de formation des masseurs-kinésithérapeutes (Toute scolarité commencée est due en totalité)	
* pour les élèves pris en charge	4 300,00